



## Un retour sur les accomplissements de l'organisme de bassin versant **18 bougies pour le COBALI!**

Mont-Laurier, le 30 novembre 2021 – Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) souffle ses 18 bougies! En fonction depuis le 27 novembre 2003, l'organisme de bassin versant (OBV) accumule les accomplissements relativement aux enjeux de protection des cours d'eau, de sensibilisation et d'éducation en plus d'assumer des rôles d'accompagnement et de mobilisation auprès de divers acteurs de sa zone de gestion intégrée de l'eau, composée des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé.

Depuis sa création, le COBALI offre un soutien important aux acteurs du milieu (municipalités, associations de lacs, producteurs agricoles, citoyens...) de la région sur la question de l'eau en plus d'assurer la tenue d'événements et la production de savoirs visant à informer et sensibiliser la population sur les enjeux et les bonnes pratiques liées à l'eau. Durant les dernières années, le COBALI s'est impliqué activement dans le cadre du Mois de l'eau en produisant notamment des capsules vidéo informatives, des chroniques et des affiches sur des sujets tels la protection et l'utilisation durable de l'eau, le ruissellement, les polluants et les bandes riveraines.

Parmi les nombreuses activités qu'entreprend le COBALI, on note la réalisation d'échantillonnages pour documenter la qualité de l'eau de différents cours d'eau. On inclut également les caractérisations de milieux aquatiques et la détection des espèces exotiques envahissantes. L'OBV a aussi travaillé à la revitalisation des milieux naturels en accomplissant notamment des travaux de stabilisation des berges, de végétalisation et revégétalisation des bandes riveraines et de protection et de restauration de frayères et de cours d'eau.

De 2013 à 2018, le COBALI a également assuré la coordination et l'animation du projet phare de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement, la Caravane de l'environnement qui consistait en une tournée des classes du primaire et du secondaire de la MRC et de quelques écoles situées dans le secteur de la Basse-Lièvre en Outaouais. L'organisme a aussi offert, plus récemment, des formations aux acteurs municipaux leur apprenant à bien identifier les types de milieux humides et à déterminer correctement la ligne des hautes eaux ainsi que des formations portant sur la saine gestion du castor et des obstructions au libre écoulement de l'eau. Des formations sur la gestion durable des eaux pluviales et sur le contrôle et l'arrachage du myriophylle à épi ont également été offertes.

De plus, cet été marquait la 15e édition de son Programme estival de sensibilisation, une initiative de soutien aux municipalités et associations de lacs en matière d'information et de sensibilisation



des riverains et des citoyens quant à la protection des lacs et des cours d'eau. Le Programme aura permis à neuf associations de lac et cinq municipalités de la zone de gestion du COBALI d'être soutenues dans leurs efforts d'information et de sensibilisation. Rappelons que le *Programme estival de sensibilisation* ne pourrait exister sans le soutien financier de notre fidèle partenaire Evolugen.

### Qu'est-ce que la gestion intégrée de l'eau?

De manière générale, les OBV comme le COBALI opèrent une gestion intégrée de l'eau par bassins versants (GIEBV), c'est-à-dire, une gestion de la ressource eau à l'échelle d'un réseau hydrographique qui doit dans une vision globale tenir compte de l'ensemble des usages afin de connaître les effets cumulatifs des activités. Bien que, d'un point de vue individuel, les usages peuvent parfois avoir des effets négligeables sur la ressource, collectivement, leurs impacts sur la qualité de l'eau et les écosystèmes peuvent être majeurs. Le MELCC définit un bassin versant comme étant un territoire délimité par des lignes de partage des eaux, une sorte d'exutoire où les eaux s'écoulent et se retrouvent en un même point. La GIEBV naît de la Politique nationale de l'eau mise de l'avant par le gouvernement du Québec en 2002. Le bassin versant de la rivière du Lièvre fait alors partie des 33 bassins versants prioritaires identifiés par le gouvernement du Québec à l'époque. Le 27 novembre 2003, soit l'année suivante, le COBALI est formé. C'est ensuite en 2009 que s'effectue un découpage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau. Deux bassins versants s'ajoutent alors à la zone de gestion du COBALI, soit ceux de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé, situés respectivement dans la région de l'Outaouais.

La gestion intégrée de l'eau et sa dimension englobante soulignent non seulement la particularité et la complexité des écosystèmes riverains et aquatiques, mais rappelle également l'importance d'une mobilisation autour de la protection de l'eau en tant que ressource et en tant qu'écosystème à la fois complexe, essentiel et fragile. La mobilisation et l'implication citoyenne sont au cœur de la réussite de la mission des OBV puisque l'eau est une ressource que l'on partage tous; une ressource limitée que l'on doit protéger au nom de la conservation et de la protection de la nature ainsi qu'au nom des générations futures qui vont en bénéficier.

### À propos du COBALI...

Organisme sans but lucratif créé en 2003, le COBALI se donne comme mission de protéger, améliorer et mettre en valeur la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés. La zone de gestion du COBALI s'étend donc du nord des Laurentides au sud-est de l'Outaouais, chevauchant ainsi une trentaine de municipalités des MRC d'Antoine-Labelle, de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau (secteurs Buckingham et Masson-Angers) : [www.cobali.org/zone-de-gestion](http://www.cobali.org/zone-de-gestion). Le COBALI est l'un des 40 organismes de bassins versants (OBV)



du Québec désignés par le gouvernement du Québec pour assurer la concertation nécessaire permettant aux acteurs du territoire de réaliser une planification des ressources en eau, des usages et des milieux qui leur sont associés. Prenant la forme d'un Plan directeur de l'eau (PDE), cette planification vise à déployer des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du COBALI au [www.cobali.org](http://www.cobali.org).

-30-

**SOURCE :** *Benoit Gauthier*, responsable des communications  
819 440-2422 • [communication@cobali.org](mailto:communication@cobali.org)

Des courtes biographies des employé.e.s du COBALI vont être publiées respectivement sur les pages Facebook et LinkedIn de l'organisme ainsi que sur son site web dans le cadre de son 18<sup>e</sup> anniversaire.

